

Vous êtes en

ARRÊT DE TRAVAIL DEPUIS PLUS DE 30 JOURS ?

Vous vous interrogez sur votre retour au travail?

Votre état de santé ne semble pas compatible avec votre poste ?

Vous pouvez demander
UN RENDEZ-VOUS
DE PRÉ-REPRISE

La visite de PRÉ-REPRISE,

une solution pour **PRÉVENIR**

la désinsertion professionnelle!



Contactez votre service de prévention et de santé au travail